



## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2020-166-2.20** modifiant le règlement de zonage n° 2020-166.

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

**QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2020-166 afin d'ajouter à l'intérieur de toutes les zones agricoles et forestières l'usage *Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole et forestière* et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

**Avis** est également donné **qu'une consultation écrite** se tiendra à compter du 12 novembre jusqu'au 26 novembre 2020 (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel ([urbanisme@compton.ca](mailto:urbanisme@compton.ca)) ou par courrier (3 chemin de Hatley, Compton, Québec J0B 1L0) et ce, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis.

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à chacune des zones ou une partie du territoire de la municipalité. L'illustration de ces zones figure sur le croquis au bas du présent avis.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : [www.compton.ca](http://www.compton.ca) à l'onglet « Règlements d'urbanisme » ou sur demande, au 3 chemin de Hatley, Compton.

DONNÉ À COMPTON, ce 11 novembre 2020

Philippe De Courval, M.A., OMA  
Secrétaire-trésorier

